



**MAIRIE de MIJOUX**

Rue Dame Pernelle  
01410 Mijoux

**TRAVAUX DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 29 avril 2016**

La réunion s'est ouverte à 17 h 30, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves LAPEYRERE, Maire.

Etaient présents : tous les membres en exercice, à l'exception de :

Excusés : Mr Jacques TIMMERMANS, Mr Etienne BADOT, Mr Patrice MELOT,

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Yves LAPEYRERE

**I. Vote des comptes administratifs et comptes de gestion 2015**

**Délibération d'approbation du compte de gestion 2015**

Monsieur Le Maire soumet au Conseil le rapport suivant :

Le responsable du centre des finances publiques a transmis le compte de gestion de la Commune pour l'exercice 2015.

Monsieur Le Maire invite les membres du Conseil à approuver ce compte de gestion avec lequel le compte administratif se trouve en concordance, et dont les résultats globaux s'établissent ainsi qu'il suit :

Budget principal		Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	Excédent reporté			
	Réalisations	188 043,33 €	1 015 623,06 €	1 203 666,39 €
	Total	188 043,33 €	1 015 623,06 €	1 203 666,39 €
Dépenses	Déficit reporté	93 248,00 €		93 248,00 €
	Réalisations	199 257,99 €	905 056,72 €	1 104 314,71 €
	Total	292 505,99 €	905 056,72 €	1 197 562,71 €
Résultat propre de l'exercice		-11 214,66 €	110 566,34 €	99 351,68 €
Déficit antérieur reporté		-93 248,00 €		
Résultat de clôture		--104 462,66 €	110 566,34 €	6 103,68 €

Budget transport scolaire		Investissement	Exploitation	Total
Recettes	Excédent reporté	40 970,70 €	71,54 €	41 042,24 €
	Réalisations	20 485,35 €	47 856,00 €	68 341,35 €
	Total	61 456,05 €	47 927,54 €	109 383,59 €
Dépenses	Déficit reporté			

	Réalisations	0,00 €	41 180,04 €	41 180,04 €
	Total	0,00 €	41 180,04 €	41 180,04 €
Résultat propre de l'exercice		20 485,35 €	6 675,96 €	27 161,31 €
Résultat de clôture		61 456,05 €	6 747,50 €	68 203,55 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 1612-12 et L 2121-31,

Vu le Compte de Gestion de la Commune pour l'exercice 2015 établi par le responsable du centre des finances publiques,

Après avoir entendu en séance le rapport de Mr Le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion de la Commune pour l'exercice 2015 établi par le responsable du centre des finances publiques.

#### **Délibération d'approbation du compte administratif 2015**

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Mr Jean-Yves LAPEYRERE Maire Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Mr Jean-Yves LAPEYRERE Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° prend acte de la présentation faite du compte administratif 2015, qui peut se résumer ainsi :

Budget principal		Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	Réalisations	188 043,33 €	1 015 623,06 €	1 203 666,39 €
	Restes à réaliser	195 500,00 €		195 500,00 €
	Total	383 543,33 €	1 015 623,06 €	1 399 166,39 €
Dépenses	Restes à réaliser	143 000,00 €		143 000,00 €
	Réalisations	199 257,99 €	905 056,72 €	1 104 314,71 €
	Total	342 257,99 €	905 056,72 €	1 247 314,71 €
Résultat propre de l'exercice		41 285,34 €	110 566,34 €	151 851,68 €
Déficit antérieur reporté		-93 248,00 €		-93 248,00 €
Résultat de clôture		-51 962,66 €	110 566,34 €	58 603,68 €

Budget transport scolaire		Investissement	Exploitation	Total
Recettes	Réalisations	20 485,35 €	47 856,00 €	68 341,35 €
	Total	20 485,35 €	47 856,00 €	68 341,35 €
Dépenses	Réalisations	0,00 €	41 180,04 €	41 180,04 €
	Total	0,00 €	41 180,04 €	41 180,04 €
Résultat propre de l'exercice		20 485,35 €	6 675,96 €	14 568,92 €
Résultat sur exercice antérieur		40 970,70 €	71,54 €	41 042,24 €
Résultat de clôture		61 456,05 €	6 747,50 €	68 203,55 €

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### **Approbation et vote des résultats du Compte Administratif et Gestion 2015 du CCAS**

Les membres du Centre communal :

Après avoir pris connaissance du Compte Administratif 2015, présenté par le Président, dont il ressort le résultat suivant :

#### **FONCTIONNEMENT**

Dépenses	826,00
Recettes	2 500,00
Résultat de l'exercice 2015	1 674,00
Résultat reporté de l'exercice N-1	437,21
Résultat cumulé	2 111,21

Après avoir constaté que ces résultats sont conformes à ceux relatés dans le compte de gestion transmis par le comptable de la Collectivité, le Perception de GEX :

Le Centre communal d'Action Social, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** et **VOTE** les résultats du Compte Administratif 2015 et le compte de gestion 2015 de la façon suivante :

Exprimés : 3 ;

Pour : 3.

- Autorise le Président à signer le compte de gestion.

Conformément à la délibération du conseil municipal en date du 15 septembre 2015, le Centre Communal d'Action Social est dissous au 31 décembre 2015 et l'excédent budgétaire de l'année 2015 susmentionné sera affecté au budget principal de la commune.

## **II. Vote des taux de taxes locales 2016**

Monsieur Le Maire soumet au Conseil le rapport suivant :

Les bases nettes d'imposition de la Commune de Mijoux pour l'année 2016, telles qu'elles ont été notifiées par les services fiscaux sont les suivantes :

	Bases d'Imposition effectives 2015	Bases Prévisionnelles Notifiées 2016	Evolution
Taxe d'Habitation	917 428	926 400	0.978 %
Taxe Foncière bâti	792 372	802 400	1.266 %
Taxe Foncière non bâti	56 152	56 600	0.798 %
CFE	179 699	169 700	-5.564 %

Compte tenu de ces bases d'imposition et des allocations compensatrices d'allègements fiscaux pour 2016 et de la baisse des dotations de l'Etat qui s'élève à 20000 € pour l'année 2016, le produit fiscal nécessaire à l'équilibre du budget primitif prévisionnel 2016 est de 550 721 € ;

Pour atteindre ce produit fiscal, Monsieur Le Maire propose d'augmenter pour l'année 2016 les taux des 4 taxes locales en appliquant un coefficient de variation proportionnel de 1,05000, ce qui donnerait les rendements indiqués ci-après :

	Taux d'Imposition 2015	Bases Prévisionnelles 2016	Taux 2016 Proposés	Produits attendus
Taxe d'Habitation	22.37 %	926 400	23.49 %	217 611 €
Taxe Foncière bâti	17.42 %	802 400	18.49 %	146 759 €
Taxe Foncière non bâti	63.82 %	56.600	67.01 %	37 928 €
CFE	24.50 %	169.700	25,72 %	43 647 €

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Impôts, et notamment ses articles 1636B sexies et suivants ;  
Vu l'état de notification MI1259 des bases d'imposition reçu en mairie de Mijoux ;  
Vu le projet de budget primitif pour l'exercice 2016 ;

Après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur Le Maire,  
Après en avoir délibéré, et voté POUR à l'unanimité,

Fixe ainsi qu'il suit les taux d'imposition des quatre taxes directes locales pour l'année 2016 :

Taxe d'Habitation : 23,49 %  
Taxe foncière bâti : 18,29 %  
Taxe foncière non bâti : 67,01 %  
CFE : 25,72 %

### **III. Vote du budget primitif 2016**

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal la proposition de budget primitif pour l'année 2016. Chaque conseiller a pris connaissance du projet de budget proposé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le budget primitif principal 2016.

#### **IV. Questions et Délibérations diverses**

Lors de l'approbation du budget primitif 2016, les projets à mettre en œuvre et retenus par le conseil sont les suivants :

- Réfection du centre d'hébergement de La Bussode (isolation, chauffage, peintures, mise aux normes accessibilité des PMR)
- Bâtiment abritant l'ancien bureau de tabac
- Garages communaux
- Autres bâtiments : mise aux normes accessibilité des PMR
- Projet de création de sentiers communaux
- « recyclage » des chalets poubelles
- Parkings de La Vattay
- Installation de distributeurs de sacs à l'attention des propriétaires de chiens pour récupérer les déjections sur la voie publique

Le conseil autorise le maire à signer la convention relative à l'entretien des poteaux incendie.

Il est 19h30 heures, rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.